

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt trois avril, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

17 avril 2014

A l'exception de :
M. BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à M. DONNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

23 avril 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
Mme OLLIVAUD est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

4/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 32

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au maire

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de ses délégués au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Conformément aux dispositions du Code de la famille et de l'action sociale, il revient au Conseil Municipal :

- de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, étant précisé que les représentants du Conseil Municipal et les membres issus de la société civile nommés par arrêté du Maire, doivent être en nombre égal ;
- de désigner les membres du Conseil Municipal appelé à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à dix le nombre d'administrateurs du CCAS et de désigner ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

DÉLIBÉRATION :

⇒ Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles R123-7, R123-8 et R123-10 du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales,

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



DECISION :

Le Conseil Municipal,

- A l'unanimité, fixe à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- ✓ 5 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- ✓ 5 membres issus de la société civile et nommés par le maire après un appel à candidatures.

Il est précisé que Monsieur le Maire est Président de droit du conseil d'administration du CCAS.

- Désignation des représentants du Conseil Municipal :

Les candidats sont :

Liste Priorité Pornichet

- 1/ DESSAUVAGES Nicole
- 2/ JARDIN Isabelle
- 3/ DONNE Antoine
- 4/ LEVESQUE Nadia

Liste Tous ensemble pour Pornichet

- 1/ BERTHELIER Dominique
- 2/ ROBIN Loïc
- 3/ TRICHET Frédéric
- 4/ DUBOIS Patrick
- 5/ BELLIOU Robert

Monsieur CHESNEAU et Madame PRUKOP sont désignés assesseurs.

Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls dans l'urne : 0

Nombre de suffrages exprimés liste Priorité Pornichet : 27

Nombre de suffrages exprimés liste Tous ensemble pour Pornichet : 6

Majorité absolue : 17

- Désigne les membres du Conseil Municipal suivants, appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS comme suit :

- 1/ DESSAUVAGES Nicole
- 2/ JARDIN Isabelle
- 3/ DONNE Antoine
- 4/ LEVESQUE Nadia
- 5/ BERTHELIER Dominique

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

